



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement
modifiant le règlement de construction de la municipalité de
Saint-Joseph-de-Lepage

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 1^{er} mai 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement 2023-03 modifiant le règlement de construction numéro 2011-05.
- Les objectifs du projet de règlement sont d'abroger des dispositions du code de construction du Québec, de modifier les normes régissant l'installation de ponceaux hors des emprises de voies publiques et d'ajuster à la hausse les amendes prévues au règlement en cas d'infraction.
- Ce projet de règlement touche l'ensemble du territoire de la Municipalité.
- Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- Une assemblée publique de consultation aura lieu lors de la prochaine séance du conseil qui se tiendra le 5 juin 2023 à 19 h 30, à la salle du conseil de Saint-Joseph-de-Lepage située au 70, rue de la Rivière. Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 70, rue de la Rivière à Saint-Joseph-de-Lepage, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-de-Lepage, ce 18 mai 2023.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Tammy Caron', is written over a horizontal line.

Tammy Caron
Directrice générale et greffière-trésorière